

accès au réseau

soutirage du 1 mars 2025 au 31 mars 2025 (puissance réduite de 100 kVA - 1 mois)					17,71	147,56
postes tarifaires	anciens index en Itaique si estimés	nouveaux index en Itaique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 01/02/2025 au 01/03/2025				compteur n° 021736010056		
HPH	80 020	82 965	1	2 945	0,0637	187,60
HCH	39 784	41 864	1	2 080	0,0488	101,50
du 01/02/2025 au 01/03/2025 dépassements 0 h					12,65	0,00
composante de gestion du 1 mars 2025 au 31 mars 2025					1 mois	220,32 €/an
composante de comptage du 1 mars 2025 au 31 mars 2025					1 mois	288,84 €/an
						18,36
						24,07

fourniture

HCH du 1 février 2025 au 1 mars 2025	2 080 kWh	0,09268	192,77
HPH du 1 février 2025 au 1 mars 2025	2 945 kWh	0,11934	351,46
capacité TH	5 025 kWh	0,0018 €/kWh	9,05
cspe	5 025	0,02623 €/ kWh	131,81
cta	190,01	21,93 %	41,67
tva	1 205,87	20,00 %	241,17
total TTC			1 447,04

communication

- **CSPE (Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité)** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Cette contribution est reversée aux services des douanes.

- **CTA (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution instituée par la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

- **TVA sur les débits** : s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les TCFE, la CSPE et la CTA.

Selon la réglementation en vigueur, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

L'ensemble des tarifs proposés par LUCIA est disponible sur www.lucia-energie.fr ou à notre accueil clientèle sis 165 rue de la Tour 34980 ST-GELY-DU-FESC.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le service Consommateurs (SAS LUCIA 158 allée des écureuils 34980 ST-GELY-DU-FESC) est à votre disposition pour toute réclamation relative à ce contrat.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie sur le site www.energie-mediateur.fr ou à l'adresse 75443 Paris cedex 09.

Cette facture doit être conservée 10 ans.